



SVP

INFORMATION
DÉCISIONNELLE



LIVRE BLANC DES EXPERTS SVP

Infographie explicative : Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2021

Le livre blanc des experts SVP



Le thème du livre blanc

Infographie explicative : prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2021

À qui s'adresse ce livre blanc ?

DRH, Directeur juridique, Directeur Administratif et Financier, Gestionnaire de paye, Directeur Marketing/Commercial, Experts comptables, Directeur général

Pourquoi vous proposer ce contenu ?

Pour répondre de manière synthétique aux interrogations liées à l'application des règles du dispositif de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Quels sont les points abordés ?

Comment la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat se met-elle en place ? Qui peut en bénéficier et comment ?

Comment SVP peut vous être utile ?

SVP possède un pôle d'experts spécialisés pouvant vous accompagner dans la maîtrise des règlements applicables.

LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT 2021

Suite à la publication au JO de la loi de finances rectificative, en date du 20 juillet 2021, les employeurs qui le souhaitent peuvent de nouveau verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat cette année.

La fenêtre de versement



Qui peut en bénéficier ?

Tous les salariés titulaires d'un contrat de travail, y compris les intérimaires

L'**exonération** n'est applicable que pour les primes versées à ceux ayant une rémunération brute inférieure à 3 SMIC



Exonérations



La prime est exonérée de cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu

Modulation



Les critères :

- la rémunération,
- le niveau de classification,
- la durée de présence effective pendant l'année écoulée,
- la durée de travail prévue au contrat de travail

Plafond

1000 euros



2000 euros si :

- vous êtes une association ou une fondation reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général,
- vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés,
- vous avez signé un accord d'intéressement avant le 31 mars 2022,
- Vous vous engagez dans une démarche de valorisation des travailleurs de deuxième ligne

Comment la mettre en place ?

- Par accord collectif / De groupe ou d'entreprise
- Décision unilatérale / Après information du CSE ou par tout moyen auprès des salariés en l'absence de CSE



Engagement, comment ?



- Être couvert par un accord de branche ou d'entreprise de valorisation des métiers des travailleurs de deuxième ligne
- Être couvert par un accord de branche ou d'entreprise prévoyant l'engagement d'ouvrir des négociations sur la thématique des travailleurs de deuxième ligne
- Avoir engagé une négociation d'entreprise, ou appartenir à une branche ayant engagé une négociation sur la thématique des travailleurs de deuxième ligne

Comment SVP peut vous être utile ?

Née en 1935, SVP fournit de l'information opérationnelle aux décideurs, en entreprise et collectivité, pour les aider au quotidien dans leur pratique professionnelle. Elle leur apporte pour cela les réponses immédiates dont ils ont besoin pour gérer et développer leurs activités.

La société accompagne à ce jour 7 000 clients et 30 000 décideurs grâce à 200 experts organisés par domaine de compétences : ressources humaines, fiscalité, vie des affaires, communication/marketing, finance, sourcing...

Grâce à leurs compétences multiples et aux outils documentaires sans équivalent mis à leur disposition, ces experts répondent ainsi en toute confidentialité – et principalement par téléphone - à près de 2 000 questions posées quotidiennement.



SVP
INFORMATION
DÉCISIONNELLE

TÉL. **01 47 87 11 11**
WEB **www.svp.com**